

LE JOURNAL D'AGRICULTURE ILLUSTRÉ

Publié par le Département de l'Agriculture de la Province de Québec.

Vol. VI

MONTREAL, AVRIL 1883.

No. 3

Table des matières.

PROCLAMATION—Fête des arbres.....	33
SCIENCE USUELLE—Les trois états des corps	33
Bulletin de l'Association forestière, P. Q., C.	34
Réservoir pour les engrais liquides.....	35
2 lbs de beurre par jour.....	36
Les durhams comme vaches laitières	36
L'industrie laitière en France.....	36
Colonisation—Abattis	36
Petit manuel de sylviculture—Conservation des forêts	37
DÉPARTEMENT VÉTÉRINAIRE—Chevaux de gros trait—Le <i>Punch</i> de Suffolk—Le cheval <i>Shire</i> anglais.....	39
DÉPARTEMENT DES VOLAILLES—Les meilleures races, p. 40; Elevage des dindons, p. 41. Choléra des poulets—Préservatif.....	42
VITICULTURE—Vignes en pots.....	42
L'industrie laitière dans l'ouest de l'état de New-York.....	43
ECHO DES CERCLES—Ile-aux-Grues, p. 43; Saint-Eugène (l'Islet), p. 44; Sainte-Claire (Dorchester), (2 art.), p. 44. Deschambault, (2 art.), pp. 44, 45. Saint-Augustin, p. 45. Saint-Prime, (Lac Saint-Jean), (2 art.), p. 45. Hébertville, p. 46; Nor- mandin, p. 46; Saint-Pamphile, p. 47. Saint-François, (Ile d'Orléans), p. 47; Saint-Joseph, (Beauce).....	47

Nous sacrifions encore aujourd'hui nos gravures, afin de faire place à l'abondance des matières.

Fête des arbres.

Nous attirons particulièrement l'attention de nos lecteurs sur la proclamation suivante au sujet de la *fête des arbres*, qui aura lieu le 7 mai prochain dans la partie ouest de notre province, et le 16 mai dans la partie est.

Nous espérons apprendre que ces jours-là des milliers d'arbres auront été plantés, et nous recevrons avec plaisir, pour publication, le plus de rapports possible au sujet de ces fêtes.

PROCLAMATION.

Canada, Province de Québec.

THÉODORE ROBITAILLE.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner—*Salut* :

R. A. MOUSSEAU, Proc. Général.

Attendu que par un acte de la Législature de Notre Province de Québec, passé dans la quarante-cinquième année de Notre règne, intitulé "Acte pour encourager la culture des arbres forestiers," il est, entre autres choses, décrété que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra désigner par proclamation un jour qui sera observé comme "le jour de la fête des arbres," pour la plantation des arbres :

Et attendu que le climat de Notre province de Québec n'est pas uniforme et qu'il ne conviendrait pas de fixer le même jour dans toute la province pour la plantation des arbres forestiers; Nous avons jugé à propos de diviser Notre dite province pour les fins du dit acte en deux sections, qui seront appelées respectivement "la division ouest," et "la division est," et de désigner un jour différent pour chacune de ces divisions comme "le jour de la fête des arbres."

A ces causes, Nous avons réglé et ordonné, et par les présentes régions et ordonnons que Notre province de Québec sera divisée pour les fins du dit acte, en deux sections, savoir : la "Division Ouest," qui comprendra les districts électoraux suivants : Argenteuil, Bagot, Beauharnois, Berthier, Brome, Chambly, Châteauguay, Compton, Deux-Montagnes, Drummond, Hochelaga, Huntingdon, Iberville, Jacques-Cartier, Joliette, Laprairie, L'Assomption, Laval, Missisquoi, Montcalm, Montréal, Napierville, Ottawa, Pontiac, Richelieu, Richmond, Rouville, Shefford, Sherbrooke, Soulanges, Stanstead, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean, Saint-Maurice, Terrebonne, Trois-Rivières, Vaudreuil, Verchères et Yamaska; et la "Division Est," qui comprendra les districts électoraux suivants, savoir : Beauce, Bellechasse, Bonaventure, Champlain, Charlevoix, Chicoutimi et Saguenay, Dorchester, Arthabaska, Gaspé, Kamouraska, Lévis, L'Islet, Lotbinière, Maskinongé, Mégantic, Montmagny, Montmorency, Nicolet, Portneuf, Québec (cité), Québec (comté), Wolfe, Rimouski et Témiscouata.

Et Nous avons réglé et ordonné, et par les présentes régions et ordonnons que le septième jour du mois de mai prochain, sera observé comme "le jour de la fête des arbres," dans la Division Ouest susdite, et que le seizième jour du mois de mai prochain, sera observé comme "le jour de la fête des arbres" dans la Division Est susdite :

Et par les présentes, Nous recommandons instamment à tous les habitants de Notre dite province, de consacrer les jours ci-dessus désignés à la plantation des arbres forestiers; et Nous prions toutes les corporations municipales, religieuses et scolaires de coopérer au succès de cette œuvre nouvelle dans cette province, et qui promet, dans un avenir prochain, des résultats importants.

De tout ce que dessus, tous Nos feaux sujets et tous autres que les présentes pourront concerner, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres, patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de Notre dite province de Québec : *Témoin*, Notre fidèle et bien aimé l'honorable Théodore Robitaille, lieutenant-gouverneur de la dite province de Québec, membre de Notre conseil privé pour le Canada.

A Notre hôtel du gouvernement, en Notre hôtel du gouvernement, en Notre cité de Québec, dans Notre dite province de Québec, ce douzième jour d'avril, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre vingt-trois et de Notre règne, la quarante-sixième.

Par ordre.

J. BLANCHET, secrétaire.

SCIENCE USUELLE.

II.

LES TROIS ÉTATS DES CORPS.

La matière se présente à nous sous trois états différents, savoir : l'état *solide*, l'état *liquide*, l'état *gazeux*.
On nomme *corps* toute portion de matière; chaque corps